

Résumé non technique de l'Étude d'impact du projet de Mr AMBROIS au lieudit la Turellerie à Thoigné

Je suis agriculteur depuis plus de 20 ans sur la commune de Thoigné. Mon métier consiste à produire des céréales (blé et maïs) que je valorise en majorité sur mon élevage bovin et porcin. Aujourd'hui, je dispose de deux sites d'élevage situé à "La Turellerie" sur la commune de Thoigné et à "La Motte" sur la commune de Dangeul.

Les bâtiments de Dangeul sont anciens, leur vétusté rend les conditions de travail pénible et les résultats techniques ne sont pas optimisés. C'est pourquoi j'ai pour projet d'agrandir ma porcherie existante sur le site de "La Turellerie" afin de rapatrier les porcs de l'autre site. Je projette également d'allonger l'étable existante à "La Turellerie" pour augmenter mon troupeau de bovins viande.

Au final, le projet correspondra à :

- 60 places de bovins à l'engrais supplémentaires ce qui portera à 120 le nombre de bovins présents sur mon site.
- 450 places de porcs charcutiers supplémentaires qui s'ajouteront aux 450 places déjà existantes.

Mes premiers voisins sont situés au lieudit de "La Basse" qui se situe à 232 mètres du projet.

Mon projet concerne la section 0B - parcelles 628a et 726 au lieudit "La Turellerie" sur la commune de Thoigné.

La zone d'étude est située sur le Bassin Versant Sarthe Amont dont le SAGE est en phase d'émergence.

Au titre de l'Arrêté Préfectoral 4^{ème} programme d'action directive nitrates mon élevage et le plan d'épandage sont situés en zone vulnérable.

Le site du projet et le plan d'épandage ne sont pas au sein d'une zone remarquable d'un point de vue environnemental (Znieff, Natura 2000,...)

La présente étude analyse les différents zonages et les impacts potentiels de l'activité projetée. Nous exposons les mesures prises pour les compenser.

L'étude d'impact visuel fait état d'une bonne intégration paysagère, de plus le projet est implanté au sein d'un élevage existant.

L'étude de l'impact sonore évalue le bruit maximal à 79 dB. Le tiers le plus proche est à 232 m du premier bâtiment de l'élevage, le niveau de bruit perceptible sera au maximum de 53 dB (< 60 dB seuil réglementaire).

Les odeurs en provenance de mon élevage sont de faibles intensités mais continue au cours du temps avec des pointes au moment du brassage du lisier (avant le pompage pour épandage). Les habitations potentiellement concernées par les odeurs, portées par les vents du Sud-Ouest, se situent à 232 m du projet au lieudit "La Basse".

Le Bourg de Thoigné, étant situé au Nord-Est et à 1.6 km de l'élevage, n'est pas concerné par les odeurs en provenance de l'élevage.

Le nombre de jours d'épandage de lisier (et donc de brassage) a été estimé à moins de 10 jours par an, l'impact est limité dans le temps. La réglementation interdit d'épandre du lisier à moins de 50 m des habitations avec un procédé permettant d'atténuer les odeurs, cette distance sera respectée et le lisier sera enfoui rapidement (sous 48 h).

Le niveau sanitaire de mon élevage est très élevé garantissant ainsi la bonne santé des animaux et évitant ainsi tout risque d'atteinte à la salubrité publique, de plus la première habitation est située à 232 mètres des bâtiments d'élevages. L'ensemble des déchets (vétérinaires, bidons,...) produits par l'activité sont collectés et retraités par des professionnels.

Une alimentation biphase (adaptée au stade physiologique de l'animal) a été mise en place sur mon exploitation, celle-ci permet de diminuer les rejets en éléments azotés et phosphorés par rapport à un aliment standard. Cette baisse est de l'ordre de 1 485 uN et 1 755 u P₂O₅. Au final, l'élevage (bovin + porcin) produira 11 190 unités d'azote et 5 835 unités de phosphore. Les effluents de l'élevage porc seront de type lisier. Le volume de production estimé est de 1 296 m³/an de lisier. Les capacités de stockage sont de 1 100 m³ permettant 10.2 mois de stockage en lisier. L'atelier d'engraissement bovins produira environ 600 t de fumier/an, le fumier est accumulé sous les animaux et stocké au champ (au bout de 2.5 mois sous les animaux) ou sur ma fumière en hiver.

Les fumiers et lisiers produit sur mon exploitation seront valorisés dans le cadre du plan d'épandage présenté dans ce dossier. Les épandages sont réalisés en totalité sur mes terres localisées sur 2 communes : Thoigné et Dangeul.

La surface agricole utile totale est de 125.50 ha, la surface potentiellement épandable de 117.50 ha. La surface Directive Nitrates est de 120.40 ha.

Un nouveau bilan agronomique a été réalisé sur l'ensemble des terres. La pression azotée est de **92.9 unités d'azote par hectare de surface directive nitrates** et la pression phosphore de **48.46 unités de P₂O₅ par hectare de surface directive nitrates (correspondant à l'équilibre de la fertilisation).**

L'énergie consommée sur mon élevage porcin est majoritairement d'origine électrique, la consommation après projet a été estimée à 31 500 kwh/an (ventilation, éclairage et distribution de l'aliment). Je consomme environ 7 000 l de fioul sur l'ensemble de l'exploitation (atelier bovin et porcin, cultures), ce fioul sert à alimenter les tracteurs. Une faible proportion du fioul consommée sert, à proprement parler, à l'activité porcine. Il est prévu dans mon projet la mise en place de panneaux photovoltaïque sur la toiture de ma porcherie correspondant à une production de 61 500 kw/an, mon bâtiment sera à énergie positive.

Les bâtiments et le chargement en animaux seront conformes aux normes régissant le bien-être des animaux. L'élevage respecte l'ensemble des autres dispositions prévues à la directive européenne sur le bien-être.

Une cessation d'activité déboucherait vraisemblablement sur une reprise par un autre exploitant afin de poursuivre la production (reprise soumise à l'accord de l'administration). En cas de non-reprise, je m'engage à remettre en état le site d'exploitation.